

Accord de gouvernement

LES MESURES

EMPLOI

Deux mois d'incapacité de travail à charge de l'employeur

Le volet Emploi, compétitivité et pensions occupe une place de choix dans l'accord de gouvernement MR/N-VA/CD&V/Open VLD. En voici les principales mesures.

Incapacité de travail

Commençons par un aspect passé relativement inaperçu jusqu'ici. Dans son chapitre consacré à l'incapacité de travail (400 000 personnes concernées en 2013), le futur gouvernement annonce que *"la période de salaire garanti en cas d'incapacité de travail est portée à deux mois"*. Une petite phrase anodine, qui pourrait se révéler lourde de conséquences pour les employeurs. En effet, à l'heure actuelle, un employé en incapacité de travail touche son salaire durant un mois, avant de passer sur la mutuelle. Pour sa part, un ouvrier malade perçoit 100% de son salaire pendant les 7 premiers jours, puis 85,58% de son salaire pendant les 7 jours suivants. Ensuite, il reçoit une allocation de la mutuelle. Autrement dit, concernant les employés, la charge pour l'employeur va être doublée; concernant les ouvriers, elle sera même quadruplée. L'addition pourrait être salée. Cette mesure, dont les modalités sont encore à définir, constitue sans doute, outre une économie substantielle pour le budget de la Sécurité sociale, une manière de responsabiliser les employeurs en matière d'incapacité de travail. S'ils doivent verser deux mois de salaire à chaque collaborateur malade, sans doute veilleront-ils davantage à créer des conditions de travail favorables (l'environnement de travail est régulièrement la cause de la maladie). Voilà (au moins) une mesure que le banc patronal ne voit pas d'un bon œil. Parallèlement, les mutuelles seront davantage responsabilisées pour leur gestion de l'incapacité de travail. En clair, si leurs médecins conseils (qui contrôlent la réalité de l'incapacité) sont plus sévères, elles toucheront davantage.

Compétitivité

Le gouvernement s'engage à résorber com-

plètement, d'ici la fin de la législature, le handicap salarial par rapport aux pays voisins. Pour ce faire, il compte travailler sur quatre tableaux. 1° Un saut d'index en 2015, avec des corrections sociales pour les revenus les plus bas. 2° Un durcissement de la loi de 1996 sur la compétitivité, avec la mise en place *"d'une surveillance efficace"* de toute convention collective de travail qui prévoit une évolution du salaire supérieure à la norme salariale fixée. 3° Une période supplémentaire de modération salariale (après le gel des salaires en 2013-2014 décidé par Di Rupo I^{er}) en 2015-2016 (ou tant que la compétitivité n'est pas restaurée). A noter que les entreprises publiques (bpost, Belgacom...) tomberont également dans le champ d'application de la loi de 1996. 4° Des réductions de charges patronales: le taux de base passera de 33 à 25%. Les réductions de charges spécifiques aux bas salaires seront maintenues, mais pas celles sur les hauts salaires, dont la suppression contribuera à la baisse du taux de base. Par ailleurs, l'exonération de charges pour les trois premiers emplois sera renforcée. Une mesure destinée à soutenir les PME.

Marché du travail et fins de carrière

La récente harmonisation des statuts ouvrier et employé a débouché sur la suppression de la période d'essai. Le gouvernement annonce qu'une évaluation de la réforme sera faite. Autrement dit, si la suppression de la période d'essai devait constituer un frein à l'embauche, le gouvernement pourrait prendre des mesures. Et rétablir la période d'essai? A voir. On annonce également une suppression de l'allocation perçue lors d'un crédit-temps ou une interruption de carrière sans motif (ceci ne concerne donc pas les congés parental, pour soins palliatifs et pour assistance médicale). Le recours à la prépension (chômage avec complément d'entreprise) sera limité: en 2015, la prépension individuelle ne sera plus autorisée qu'à 62 ans; et en 2017, la prépension collective (lors d'une restructuration)

ne sera plus possible qu'à 60 ans. Pour rappel, l'âge légal de la pension passera de 65 à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030. Et, dès 2018, la pension anticipée ne sera plus possible qu'à 63 ans et 41 ans de carrière (42 ans en 2019).

Chômage

Le gouvernement maintiendra la dégressivité renforcée des allocations de chômage déclinée par Di Rupo I^{er}. Mais il prévient: l'impact de cette dégressivité renforcée et de la limita-

tion dans le temps des allocations d'insertion sera évalué. Et en cas de besoin, des mesures nécessaires peuvent être envisagées... Pour rappel, le gouvernement compte mettre les chômeurs de longue durée au service de la communauté, deux demi-jours par semaine. Enfin, le contrôle de la disponibilité (active et passive) des chômeurs, auquel échappent aujourd'hui les plus de 55 ans, sera étendu jusqu'à 65 ans.

Laurent Gérard

SOINS DE SANTÉ

Le budget ne croîtra plus que de 1,5 %

La majorité de droite a fixé sa feuille de route en matière de soins de santé. A l'heure d'écrire ces lignes, peu de détails de l'accord étaient connus, mais on sait qu'elle a décidé de réduire la norme de croissance des soins de santé.

Norme de croissance

Le budget des soins de santé évolue chaque année à la hausse, de manière à faire face aux coûts croissants dans le secteur (vieillesse de la population, complexification des traitements...). Pour 2015, et pour toute la durée de la législature, Charles Michel et ses partenaires ont fixé la norme de croissance des soins de santé à 1,5%. Cela signifie que chaque année, le budget des soins de santé correspondra à celui de l'année précédente, augmenté de 1,5% (plus l'inflation). Même si la totalité des budgets n'est jamais utilisée, il s'agit là d'une sévère réduction par rapport

aux années précédentes: en 2014, la norme de croissance était de 3%; en 2013, elle était de 2%; et en 2012, de 4,5%.

Mais cette diminution se doublerait d'une autre. Il semble en effet que la norme sera calculée non plus sur la base de l'objectif budgétaire de l'année précédente, mais bien sur les dépenses réelles (du moins leur estimation). Or, comme déjà signalé, les dépenses réelles sont toujours inférieures à l'objectif budgétaire fixé. Le budget de l'année suivante en sera raboté d'autant.

Mesures d'économie

Appliquée à l'année 2015, cette nouvelle norme impliquerait des mesures d'économie à hauteur de 350 millions d'euros. Comment atteindre cette somme? Il semble que le gouvernement Michel I^{er} n'a pas

tranché cette question, et que le futur ministre de la Santé publi-

que sera chargé de venir avec des propositions à soumettre aux organismes assureurs et aux prestataires de soins. A charge des mutuelles et des médecins d'éventuellement faire des contre-propositions. Quelles sont les pistes d'économie à ce stade? On évoque la promotion des médicaments génériques (moins chers que les médicaments originaux), qui pourrait rapporter 100 millions; des coupes dans la réanimation (30 millions); la promotion de l'hospitalisation de jour (moins coûteuse que lorsqu'il y a séjour à l'hôpital); la responsabilisation financière des mutuelles dans leurs rôles existants et à venir (lutte contre la fraude sociale?); ainsi qu'une réduction, à hauteur de 50 millions d'euros, des frais de gestion des mutuelles.

Mutuelles

En plus de ces mesures d'éco-

nomie, les mutuelles devraient également voir leurs assurances complémentaires mieux encadrées, et recentrées sur leur domaine de base, à savoir la santé. Aujourd'hui, les assurances complémentaires portent sur le remboursement de certains soins, mais aussi d'activités dont le lien avec la santé des affiliés est parfois moins clair (séances de sauna, stage de méditation dans le désert...).

Financement des hôpitaux

Enfin, le gouvernement travaillera à la réforme du financement des hôpitaux, sur base des recommandations du Centre fédéral d'expertise des soins de santé. Il s'agira essentiellement d'étendre le champ du financement forfaitaire par pathologie, sans pour autant supprimer tout financement à l'acte.

L.G.

JUSTICE

Lourdes menaces sur le CSJ

En matière de justice, le gouvernement ne s'est guère éloigné de sa première note dévoilée dans "La Libre" des 23 et 24 août. A une grosse exception près. Il affiche, en effet, et cela va faire du bruit, sa volonté d'examiner voire de réformer les compétences, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la justice. Dorénavant, les candidats à une fonction de chef de corps verront leur capacité de management évaluée par une société de consultants. Le CSJ devra proposer plusieurs candidats pour chaque mandat de chef de corps. Le gouvernement pourrait confier le contrôle du fonctionnement de la Justice soit à un service interne au SPF Justice, soit à une commission parlementaire spécifique. Cela ressemble très fort à une reprise en mains de l'institution judiciaire par l'exécutif.

S'agissant de l'aide juridique, Michel I^{er} entend refinancer le système mais dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée. La présomption irréfutable de l'état de besoin sera supprimée. Les stagiaires se verront décerner un nombre de dossiers pro Deo obligatoire. Un ticket modérateur sera instauré. La nomenclature du point sera revue. Les droits forfaitaires de mise au rôle et les droits de greffe seront réformés. L'assurance juridique sera promue. Le gouvernement entend aussi s'attaquer aux frais de justice, notamment aux frais de téléphonie.

Plaider coupable et procédure accélérée

Une commission multidisciplinaire s'attachera à réformer le Code pénal. Elle sera aussi invitée à proposer une modification de la loi relative à l'internement. Une plus grande cohérence entre la peine théorique, la peine prononcée et la peine réellement exécutée sera recherchée. La palette des peines sera complétée par de nouvelles sanctions. La probation et la surveillance électronique comme peine autonome seront exécutées. Pour les infractions de moindre gravité, l'objectif sera de remplacer la prison par d'autres peines. En revanche, pour les infractions les plus graves, il est prévu que le juge puisse assortir la peine prononcée d'une période de sûreté. Le plaider coupable (comparution sur reconnaissance de culpabilité) a été retenu tout comme la procédure accélérée dans les affaires simples. La procédure Salduz et la loi sur la transaction financière en matière pénale seront réévaluées. Certains délais de prescription seront augmentés. Les masterplans prisons seront intégralement réalisés.

DÉFENSE

Exit l'hôpital militaire?

Une autre vision de la Défense est née. Elle consiste à recentrer l'armée sur ses métiers de base. Dans ce contexte, l'avenir de l'hôpital militaire est incertain. "Une restructuration approfondie de la Composante médicale visant au déploiement opérationnel sera entreprise", lit-on dans l'accord de gouvernement. Qui cite le "désengagement des tâches purement civiles". "Dans ce cadre, l'avenir et la nécessité de maintenir l'hôpital militaire (Ndlr, à Neder-over-Heembeek) seront examinés." Il n'est a priori pas question de le fermer, lui et son centre pour grands brûlés, mais de trouver un repreneur civil.

Police militaire

Actuellement, "la Défense prend en charge un ensemble [de] tâches permanentes" non militaires. "Le gouvernement les évaluera [...] Si [elles] entraînent des coûts supplémentaires pour la Défense, ils seront facturés." Ce n'est pas écrit tel quel dans le texte, mais il semble clair qu'il vise entre autres les missions de sécurité assurées par la police militaire (MP) dans les parlements et au Palais royal. La Défense devrait donc envoyer la facture... En outre, "la compétence de la police militaire sera élargie afin qu'elle puisse intervenir en cas d'infractions routières". Et dresser des PV!

Opérations

L'armée restera engagée en Afghanistan au-delà de 2014. Et "se retirera cette année de l'opération au Liban", une mission de déminage.

A. C.

SOCIÉTÉ

Un permis à points?

Sécurité routière

Le gouvernement entend, avec les Régions, diminuer le nombre de morts sur les routes. Les contrôles de police seront intensifiés. Pour lutter contre la récidive, il examinera les instruments les plus appropriés. Parmi eux, figurerait le permis à points.

J.-C.M.

FISCALITÉ

La rénovation coûtera plus cher

Le nouveau gouvernement fédéral a pris quelques mesures destinées à soutenir le pouvoir d'achat des ménages via l'impôt des personnes physiques. A contrario, la construction et les banques devraient passer à la caisse. Ces mesures doivent encore être officialisées par le gouvernement Michel I^{er}.

La TVA sur la rénovation modifiée

Actuellement, les travaux de rénovation bénéficient d'un taux de TVA réduit de 6 % lorsque le bâtiment est âgé d'au minimum cinq ans. La coalition fédérale entend allonger ce délai à dix ans. Dorénavant, les travaux effectués dans un bâtiment datant de 5 à 10 ans seront frappés de taux de TVA de 21 % au lieu de 6 %. Une mesure qui, évidemment, ne plaît pas à la confédération wallonne de la construction.

"C'est une mesure purement budgétaire qui doit faire entrer 95 millions d'euros dans les caisses de l'Etat", explique David Lanove, directeur du service d'étude de la confédération wallonne de la construction. Selon les calculs du secteur, le segment visé par cette mesure devrait enregistrer un recul de production de 23 %, soit une perte de 70 à 80 millions d'euros. La confédération agite également le risque d'augmentation du travail au noir. *"Dans le segment de la rénovation, c'est assez facile de recourir à de la main-d'œuvre non déclarée,"* note David Lanove. *Avec un taux de 21 %, les particuliers vont commencer à s'interroger sur l'opportunité de faire du noir."*

En limitant le taux de TVA réduit bénéficiant à de nombreux autres secteurs, le gouvernement fédéral espérait récupérer au total 200 millions d'euros.

La taxe boursière augmentée

Vincent Van Dessel, le patron de la Bourse de Bruxelles, s'inquiétait, il y a deux semaines, de la possibilité de taxer davantage les opérations boursières. A raison : la taxe sur les opérations boursières (TOB) va être revue à la hausse. La taxe

sur l'achat et la vente d'actions passe de 0,25 % à 0,28 %. Pour les fonds et SICAV, le taux passe de 1 à 1,35 %. Les intermédiaires financiers sont, sans surprise, remontés contre cette mesure.

"C'est la troisième fois en 1,5 an qu'on augmente cette taxe," explique Thierry Ternier, CEO de Keytrade Bank. *C'est contradictoire avec la volonté du gouvernement de soutenir la constitution d'une épargne privée."*

D'après le CEO de Keytrade, cette taxe inciterait les investisseurs à quitter la Belgique. *"Aux Pays-Bas et au Luxembourg, il n'y a pas de taxe sur les opérations boursières,"* explique-t-il. *Heureusement pour nous, nous sommes aussi présents au Luxembourg. Quelques bons clients ont déjà transféré leurs avoirs vers un compte luxembourgeois pour éviter cette taxe."*

En outre, Febelfin, la fédération du secteur bancaire, regrette que les charges pesant sur les banques vont augmenter de 100 millions d'euros en 2015 et de 150 millions d'euros en 2016. *"Ces nouvelles contributions sont particulièrement élevées et lourdes pour un secteur dont la rentabilité est déjà fortement mise sous pression,"* déplore Febelfin.

L'impôt des personnes physiques allégé

Les négociateurs de la coalition gouvernementale ont imaginé quelques mesures pour soutenir le pouvoir d'achat des particuliers via l'impôt des personnes physiques. Un montant d'1 milliard d'euros serait sur la table. Ce coup de boost fiscal passerait soit par l'augmentation des frais professionnels forfaitaires soit par l'augmentation de la quotité exemptée d'impôt.

Augmentation des accises

C'est devenu un classique du bouclage des budgets au niveau fédéral. Le gouvernement aurait décidé d'à nouveau augmenter les accises sur l'alcool et le diesel.

L.Lam.

Le deal Arco vise avant tout à fidéliser les clients de Belfius

C'est sans doute un des deals les plus compliqués du futur gouvernement Michel I^{er} : quel montage financier a-t-il trouvé pour rembourser en partie les coopérateurs d'Arco ? Lesquels, rappelons-le, avaient obtenu la garantie de l'Etat belge au moment du premier sauvetage de Dexia. Garantie qui a toutefois été considérée comme illégale par la Commission européenne, qui y voit une aide publique.

Du côté du cabinet du ministre des Finances sortant, Koen Geens (CD&V), c'est le silence radio. D'après des sources proches de la coalition "suédoise", l'accord prévoit que les coopérateurs d'Arco – ils sont environ 800 000 – devraient récupérer 40 % de leur mise pour un montant total de 600 millions. On sait aussi que cela devrait se faire grâce à l'intervention de trois parties : l'Etat belge, Belfius (ex-Dexia banque), détenue à 100 % par l'Etat, et ACW, le mouvement ouvrier chrétien auquel est lié Arco.

D'après nos informations, du côté du futur gouvernement, ou du moins de l'aile gauche du CD&V, on justifie le deal proposé par la nécessité de fidéliser les clients de Belfius, qui sont pour la plupart d'entre eux aussi des coopérateurs (environ 400 000). Cela paraît d'autant plus important de ne pas les fâcher que Belfius est quasiment la seule banque belge à voir le montant de ses carnets de dépôts en diminution, nous dit-on.

Mais comment faire ? Et qui apporterait quoi ?

Selon nos informations, il se pourrait qu'un "pot" soit créé, destiné à rembourser les coopérateurs. Il serait notamment alimenté par l'Etat belge à concurrence de 150 millions d'euros. Cet argent proviendrait de l'amende qu'Arco a dû payer pour aider l'Etat, qui est exigée par la Commission européenne mais versée au Trésor belge. Belfius Banque pourrait, elle, verser une partie des dettes remboursées par Arco dans ce même pot. Ce serait un geste commercial dans la mesure où c'est par cette banque, ou plus exactement par l'ex-Bacob (intégrée dans Dexia), qu'ont été vendues nombre des parts des coopérateurs.

Le tout sera de voir si le montage qui sera trouvé sera accepté par l'Europe. On imagine que Koen Geens ne ménage pas ses efforts pour expliquer que c'est la santé financière de Belfius qui est en jeu.

Pour l'avocat Olivier Bonhivers, l'exercice est en tout cas périlleux. *"Tout ce qu'ils trouveront comme solution pourra être attaqué en justice,"* explique-t-il. Selon lui, il faudra prouver que non seulement il ne s'agit pas d'un subside déguisé, mais qu'il n'y a pas discrimination vis-à-vis des autres ex-actionnaires de Dexia, qui, eux, ont tout perdu avec la faillite du groupe.

AvC

NUCLÉAIRE

Prolongation de Doel 1 et 2

C'est confirmé: la future coalition "suédoise" veut remettre en question la loi sur la sortie du nucléaire votée lors de la dernière législature. Et cela, afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement.

Une initiative législative sera donc prise pour prolonger les unités Doel 1 et 2, dont l'arrêt était prévu pour 2015. La prolongation sera de dix ans au maximum. Le gouvernement prendra aussi, au plus tard pour le 31 décembre 2014, une décision sur la prolongation des autres centrales mais en tenant compte, notamment, des problèmes de microfissures pour Doel 3 et Tihange 2, et de la capacité d'interconnexion additionnelle planifiée et, dit l'accord, "en recalculant la rente nucléaire".

La future coalition a donc confirmé sa volonté de relancer l'atome en Belgique. On sait que, dans son programme, la N-VA ne prévoyait pas la sortie du nucléaire avant 2065.

Certains y voient un lien direct avec la peur actuelle d'un "black-out" en raison de la fermeture de trois réacteurs. D'autres évoquent le lobby de certains gros consommateurs, dont le groupe BASF basé à Anvers.

"Techniquement possible"

Du côté d'Electrabel, l'exploitant des centrales nucléaires en Belgique, la réaction est prudente. "On commentera la mesure quand elle sera officiellement connue", souligne Anne-Sophie Hugé, porte-parole. Et de faire valoir que la prolongation de Doel 1 et 2 est "techniquement possible", mais qu'elle entraînera des "investissements importants". La question de la gestion du combustible se posera pour ne pas tomber à court durant l'hiver 2014-2015. Une prolongation se fera en tout cas sous le contrôle de l'AFCN (Agence fédérale de contrôle nucléaire), rappelle aussi Anne-Sophie Hugé.

Lors des auditions parlementaires, la secrétaire d'Etat à l'Energie, Catherine Fonck (CDH), avait fait comprendre que prolonger Doel 1 et 2 ne serait pas évident, notamment en raison d'un manque de combustible.

Ariane van Caloen

ENTREPRISES PUBLIQUES

RER à Liège et à Charleroi

Le RER est visiblement au cœur des préoccupations du gouvernement. "La mise en exploitation du RER sera accélérée et intégrée dans le [prochain] plan de transport de la SNCB" en 2017, lit-on dans l'accord de gouvernement. Parallèlement, la "suédoise" pourrait ouvrir de nouveaux chantiers comparables. "La mise en place d'un Réseau express régional (RER) sera étudiée pour les agglomérations d'Anvers, de Charleroi, de Gand et de Liège", dit l'accord, sans plus de précisions.

Pas d'autres grandes nouveautés dans la version du texte que nous avons lue. Le "service garanti en cas de grève" (le service minimum) est confirmé. Si les partenaires sociaux ne s'entendent pas sur la question, "le gou-

vernement prendra lui-même une initiative législative".

La durée des prochains contrats de gestion d'Infrabel et de la SNCB, dont la négociation attend la nomination du nouveau ministre, "sera portée à six ans". Celui de la SNCB prévoira "une plus grande liberté tarifaire".

Enfin, "la redevance d'infrastructure (NdIR, payée par la SNCB à Infrabel) sera diminuée". Elle atteint près de 600 millions en 2014.

Privatisations

Dans un autre registre, le gouvernement pourrait ouvrir la voie à de nouvelles privatisations de nos entreprises publiques. Si ses intentions restent à ce stade assez vagues, l'absence du PS change la donne. N-VA, Open VLD et MR ont déjà évoqué, par le passé, le scénario d'une réduction de la participation de l'Etat dans Belgacom afin de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat. Les dossiers bpost et SNCB sont, eux, plus sensibles.

A. C. et V. S.